

# Règlement

## **CORRIDA APPELOUSE**

### **ART.1 - ORGANISATION**

La Corrida Appelouse est une épreuve sur route organisée par l'Association « Entraide Appelouse » dont le siège social est situé au 44 rue Gambetta - 42700 FIRMINY, en partenariat avec l'ACO Firminy.

### **ART.2 – DATE ET HORAIRE DE DÉPART**

Le 22 juin 2024, au départ de la Place du Breuil à Firminy (42700).

Les différentes épreuves proposées dans le cadre de cette manifestation sont les suivantes :

- Courses enfants «Les Matrus» 750m et 1500m et 2250m à partir de 13h45.
- **6kms** Chrono et Open => départ à **18h00**.
- **12kms** Chrono, relais X4 (1 boucle/coureur) et Open => départ à **19h00**.

Nombre de dossards limité à 500 coureurs sur le 6kms (250 Chrono + 250 Open) et 500 coureurs sur le 12kms (250 Chrono + 250 Open).

Les courses enfants se dérouleront sur une boucle de 750m, à parcourir 1, 2 ou 3 fois suivant l'épreuve.

Les courses se dérouleront sur une boucle de 3 kms, à parcourir 2 ou 4 fois suivant l'épreuve. L'épreuve de 6 kms est ouverte aux joëlettes.

### **ART.3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION**

#### **3-1 Certificat médical et licences sportives**

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la

date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Le document devra être joint au moment de l'inscription par internet, ou présenté directement au retrait des dossards.

Le document devra être fourni avant le retrait des dossards.

Tout dossier d'inscription non complet avant le retrait des dossards sera susceptible d'être annulé.

***Pour les courses OPEN 6 et 12 kms, le certificat médical n'est pas nécessaire.***

### **3-2 Catégories d'âge**

Courses enfants :

750m enfants nés en 2013 et 2014

1500m enfants nés en 2011 et 2012

2250m enfants nés en 2009 et 2010

Courses de 6 et 12 kms CHRONO accessibles à partir de la catégorie cadet.

### **ART.4 – INSCRIPTIONS**

Les inscriptions se font en ligne sur le site **www.corrida-appelouse.fr** à partir du 01 mars 2024, clôture le 20/06/2024\* (\*dans la limite des places disponibles).

12kms : 13€ et relais : 28€ pour les 4 participants

6kms Chrono/Open : 7€

Course enfant : Gratuite.

Inscriptions possibles sur place avant 16h le jour de la course et dans la limite des places disponibles (majoration de 2€).

Les athlètes mineurs, souhaitant participer aux courses enfants, doivent être en possession d'une autorisation parentale de participation.

### **ART.5 – RETRAIT DES DOSSARDS**

Le samedi 22juin 2024 de 11h à 16h30 à la Bourse du travail à Firminy.

### **ART.6 – DÉPART ET ARRIVÉE**

Départ et arrivée : place du Breuil à Firminy (42700)

### **ART.7 – BARRIÈRES HORAIRES**

Les coureurs du 6km ont 1h pour réaliser la course, les coureurs du 12km ont 1h30.

## **ART.8 – RAVITAILLEMENTS – RESTAURATION**

Pour les 2 courses (6 et 12 kms) :

1 ravitaillement sera ouvert aux coureurs à partir de la deuxième boucle de la course.

1 ravitaillement solide + liquide à la fin de la course pour tous les participants.

## **ART.9 – ÉQUIPEMENT**

Les bâtons sont interdits sur tout le parcours.

Le dossard doit être visible pendant toute la course sur la partie avant du corps.

## **ART.10 CHRONOMETRAGE**

Le chronométrage est assuré par des transducteurs électroniques fixés à la chaussure, récupérés à la fin de l'épreuve.

## **ART.11 – RÉCOMPENSES**

Cadeau au retrait des dossards pour les 500 premiers inscrits.

Récompenses pour les deux courses chronométrées :

- 3 premiers au scratch (Hommes + Femmes) + premiers de chaque catégories (non cumulable)
- 1ère équipe relais + 1ère équipe « enseigne commerçante » de Firminy.
- Les joëlettes (personne transportée) ainsi que tous les enfants seront récompensés.

## **ART.12 – ASSISTANCE – ABANDONS**

L'assistance est assurée par un médecin et des secouristes.

Le médecin et les secouristes auront toute autorité et pouvoir pour arrêter un coureur en cas de problème médical important

Chaque participant se doit de signaler aux membres de l'assistance médicale présents sur le parcours un coureur en détresse.

Tout abandon doit être signalé à un membre de l'organisation.

## **ART.13 – RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT**

Tout participant surpris à jeter des papiers et autres déchets sur le parcours sera disqualifié ; il rejoindra l'arrivée par ses propres moyens. Aucune réclamation ne sera acceptée.

La course se déroulant principalement sur des routes fermées à la circulation, sur le tronçon ou la chaussée est partagée, chaque participant devra impérativement suivre le côté indiqué par les signaleurs.

## **ART.14 – SECURITE ROUTIERE**

La sécurité routière sera assurée par des signaleurs mis à disposition par l'organisation et par la police municipale.

Un médecin, ambulance ainsi que la sécurité civile seront présents le jour de la manifestation.

L'ensemble du parcours est entièrement sécurisé. Les accès au centre-ville sont bloqués afin d'empêcher toute intrusion de véhicule non autorisé.

Les accès restant présent sur le parcours sont fermés par la présence de signaleurs.

Du personnel de sécurité privée sera également sur place afin que la manifestation se déroule dans de bonnes conditions.

#### **ART.15 – ASSURANCE**

Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance responsabilité civile auprès de MAIF Société d'assurance mutuelle pour couvrir la compétition. Les concurrents possédant une licence sportive sont protégés par les garanties associées à celle-ci. Tous les autres participants sont tenus de contracter une assurance à titre individuel.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou une préparation insuffisante du concurrent.

#### **ART.16 – DROIT À L'IMAGE & INFORMATIQUE**

En s'inscrivant à la Corrida Appelouse, les coureurs abandonnent leur droit à l'image à l'association Entraide Appelouse et autorisent celle-ci à utiliser toutes les images qu'elle prendra lors de la course.

#### **ART.17 – ANNULATION – REMBOURSEMENT – MODIFICATION**

En cas de force majeure (intempéries, attentats...) et/ou pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter les épreuves en cours ou d'annuler sur demande préfectorale. Dans ces cas extrêmes aucun remboursement n'est envisageable.

La participation à l'évènement se fera dans le respect strict des règles sanitaires en vigueur le jour de la course.

L'inscription à la course implique l'acceptation par le concurrent du présent règlement.